

VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

10 KM SOLO

* à partir de la catégorie cadet (né en 2008 / 2009)

5 KM MARCHÉ

* à partir de la catégorie minime (né en 2010 / 2011)

NOM PRÉNOM.....
 ADRESSE
 CODE POSTAL TEL
 MAIL
 LICENCIÉ(E) N° CLUB
 NON LICENCIÉ(E)
 DATE DE NAISSANCE / / NATIONALITÉ
 HOMME FEMME
 TEL EN CAS D'URGENCE

CERTIFICAT MÉDICAL P.P.S

LOI DU 23/03/1999

signature	signature du responsable légal obligatoire pour les mineurs
-----------	--

Tout participant à une compétition est soumis à la présentation obligatoire auprès de l'organisateur :

• d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' j'aime courir » délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, et en cours de validité à la date de la manifestation.

Je coche cette case si c'est mon cas.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées).

• ou bien d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Je coche cette case si c'est mon cas.

• ou bien d'un questionnaire de santé, dans le cas d'un participant mineur non licencié. Ce questionnaire, à remplir par l'autorité parentale, remplace le certificat médical dans le cas où toutes les réponses fournies sont négatives. Il est facilement accessible en ligne.

Je coche cette case si c'est mon cas. Si toutefois au moins une de vos réponses s'avère positive, il vous faudra fournir un certificat médical de moins de 6 mois comportant la mention « pratique de la course à pied en compétition ».

• ou bien d'une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois, dans le cas d'un participant majeur et non licencié. Pour y accéder, rendez-vous sur www.pps.athle.fr (la circulaire du PPS, en date du 16 janvier 2024, est applicable sur toutes les courses depuis le 1er septembre 2024).

Je coche cette case si c'est mon cas.

• CAS PARTICULIER : si je souhaite parcourir le 5 km non chronométré, aucun certificat médical ne sera nécessaire.

Je coche cette case si c'est mon cas.

LE CONTACT

SOPHIE DENIZE
 ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS HAVRAIS (ASCH)
 11, rue du Funiculaire - 76620 LE HAVRE
sophie.denize@orange.fr

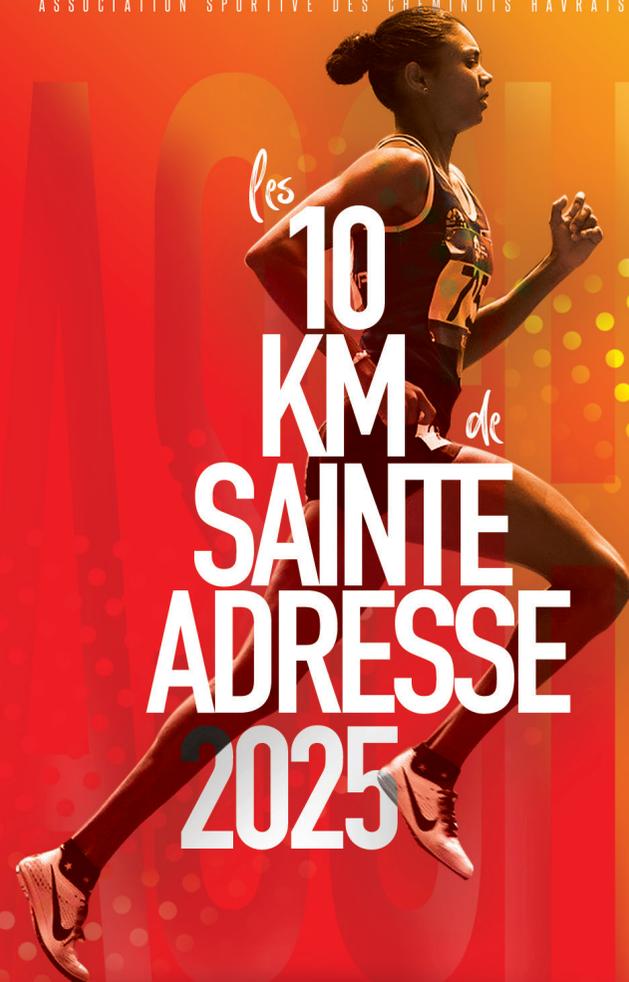


CET ÉVÈNEMENT EST ORGANISÉ GRÂCE AU SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES & SPONSORS

Merci!



ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS HAVRAIS



CONCEPTION & REALISATION GRAPHIQUE : BOOMRANG COMMUNICATION

SOLO
 RELAIS
 MARCHÉ





DIMANCHE 29 JUIN 2025 À PARTIR DE 10H

10^{ème} KM de
SAINTE
ADRESSE
2025

LES COURSES & TARIFS



POUR UNE INSCRIPTION JUSQU'AU 27 JUIN 2025

TARIF LICENCIÉS FFA	12 €	15 € / équipe	5 €
TARIF NON LICENCIÉS FFA	14 €	18 € / équipe	5 €

POUR UNE INSCRIPTION SUR PLACE LES 28 & 29 JUIN (jusqu'à 9h30 max.)

TARIF LICENCIÉS FFA	14 €	17 € / équipe	5 €
TARIF NON LICENCIÉS FFA	16 €	20 € / équipe	5 €

L'ORGANISATION & LA SÉCURITÉ

10^{KM} SOLO Départ 10 h 00

5^{KM} MARCHÉ 10^{KM} RELAIS Départ 10 h 15

- Départ des 10km : rue Maurice Taconet
- Départ de la marche : 36, boulevard Foch
- Le chronométrage électronique, l'édition et la diffusion des résultats sont assurés par Chronoboost.
- Le retrait des dossards se fera au poste de secours de Sainte-Adresse, au rond-point des Régates, le samedi de 10h à 17h et le dimanche à partir de 8h. La présentation de la pièce d'identité ou de la licence sera obligatoire.
- Assurances : AIAC Courtaage
- Premiers secours assurés par la Croix-Blanche.

VOS RÉCOMPENSES

- 10^{KM} SOLO
- Prime aux 5 premiers hommes (scratch)
 - Prime aux 5 premières femmes (scratch)
 - 100 € au record homme : 30'10"
 - 100 € au record femme : 35'37"
 - Coupe au premier par catégorie (de cadet à master)

- 10^{KM} RELAIS
- Bon d'achat au premier relais femme
 - Bon d'achat au premier relais homme
 - Bon d'achat au premier relais mixte

- 5^{KM} MARCHÉ
- Prime aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes

PLUS D'INFOS
sur la course ?
sur le parcours ?
sur le règlement ?



10^{KM} RELAIS

VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM 1er relayeur
PRÉNOM
ADRESSE
.....
CODE POSTAL
TEL
MAIL
.....
 LICENCIÉ(E) N°
CLUB
 NON LICENCIÉ(E)
DATE DE NAISSANCE/...../.....
 HOMME FEMME
NATIONALITÉ
TEL EN CAS D'URGENCE

NOM 2ème relayeur *
PRÉNOM
ADRESSE
.....
CODE POSTAL
TEL
MAIL
.....
 LICENCIÉ(E) N°
CLUB
 NON LICENCIÉ(E)
DATE DE NAISSANCE/...../.....
 HOMME FEMME
NATIONALITÉ
TEL EN CAS D'URGENCE

* à partir de la catégorie minime

CERTIFICAT MÉDICAL P.P.S

LOI DU 23/03/1999

signature 1er RELAYEUR

signature 2ème RELAYEUR

signature du responsable légal obligatoire pour les mineurs

Tout participant à une compétition est soumis à la présentation obligatoire auprès de l'organisateur :

- d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' j'aime courir » délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.

Je coche cette case si c'est mon cas :

1er RELAYEUR 2ème RELAYEUR

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées.

- ou bien d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Je coche cette case si c'est mon cas :

1er RELAYEUR 2ème RELAYEUR

- ou bien d'une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois, dans le cas d'un participant majeur et non licencié. Pour y accéder, rendez-vous sur www.pps.athle.fr. La circulaire du PPS, en date du 16 janvier 2024, est applicable sur toutes les courses depuis le 1er septembre 2024.

Je coche cette case si c'est mon cas :

1er RELAYEUR 2ème RELAYEUR

- ou bien d'un questionnaire de santé, dans le cas d'un participant mineur non licencié. Ce questionnaire, à remplir par l'autorité parentale, remplace le certificat médical dans le cas où toutes les réponses fournies sont négatives. Il est facilement accessible en ligne.

Je coche cette case si c'est mon cas :

1er RELAYEUR 2ème RELAYEUR

Si toutefois au moins une de vos réponses s'avère positive, il vous faudra fournir un certificat médical de moins de 6 mois comportant la mention « pratique de la course à pied en compétition »

UNE COURSE ORGANISÉE PAR L'ASCH ATHLÉTISME

